

Centenaire FIDH: célébrer le passé, bâtir l'avenir

La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) célèbre cette année son centième anniversaire, et avec lui son combat universaliste. Plusieurs temps forts vont ponctuer cet anniversaire, notamment une campagne de communication, une consultation citoyenne, un congrès à Paris... Programme.

Maryse ARTIGUELONG, vice-présidente de la LDH et de la FIDH,
et Adéa GUILLOT, directrice de la communication de la FIDH

C'est avec la formule «Agir est le meilleur moyen d'espérer» que la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) a placé les célébrations de son centenaire, s'inscrivant ainsi dans une perspective tournée vers l'avenir, l'espoir et l'action.

C'est en effet en 1922, à l'initiative des Ligues française et allemande, qu'une vingtaine de Ligues nationales créent la FIDH. Inquiets de la montée des extrêmes, et ayant en tête les douloureux souvenirs de la Première Guerre mondiale, ses initiateurs avaient choisi comme mot d'ordre «la paix par les droits de l'Homme», pour traduire l'esprit et les objectifs de cette première organisation internationale de défense des droits de l'Homme. C'est donc cent ans d'actions pour tous les droits de tous les êtres humains, partout sur la planète, que la FIDH et ses membres célèbrent en 2022⁽¹⁾.

La FIDH met en place une série d'événements tout au long de cette année, dans le but de replacer la vision universaliste des droits humains qu'elle défend depuis cent ans au centre de l'attention du public le plus large possible.

ce qu'est la FIDH depuis cent ans d'action

La FIDH est une fédération de cent-quatre-vingt-douze organisations présentes dans cent-dix-sept pays, sur cinq continents. Depuis cent ans, elle dénonce les violations des droits, demande des comptes aux responsables et plaide avec force pour un

«La FIDH a choisi de rechercher les moyens de renforcer l'universalité et l'effectivité des droits, et sa notoriété en tant qu'organisation mondiale de défense des droits, en se tournant vers un futur ambitieux à la mesure des cent prochaines années.»

monde juste et pour les droits de toutes et tous. Elle agit, en concertation et solidarité avec ses membres, pour le respect de l'universalité des droits, la lutte contre l'impunité, la protection des victimes et la documentation des crimes, pour un accès pour tous à une justice équitable et pour le respect de l'Etat de droit, pour la défense de la liberté d'action des défenseurs et des défenseuses des droits humains.

Pour la plupart de ces combats, la FIDH peut s'appuyer sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), dont elle s'honneur d'avoir eu, parmi les rédacteurs, deux de ses dirigeants, René Cassin et Joseph Paul-Boncour. C'est d'ailleurs dès 1927 qu'elle avait appelé la communauté internationale à l'adoption d'une «Déclaration mondiale des droits de l'Homme»,

et de même elle avait souhaité la création d'une Cour criminelle internationale permanente. Ce n'est qu'en 2002 qu'elle verra se concrétiser un de ses plus anciens combats, avec l'entrée en vigueur du statut de la Cour pénale internationale.

Pour la protection des défenseurs des droits, elle a créé en 1997, avec l'Organisation mondiale contre la torture⁽²⁾, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, et elle peut, depuis décembre 1998, s'appuyer sur la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, également connue sous le nom de Déclaration de l'ONU sur les défenseurs, renforcée en 2015 par la résolution sur la protection des défenseurs des droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU.

Depuis plus de vingt ans, la FIDH poursuit un combat actif pour que les auteurs présumés de violations graves des droits de l'Homme soient tenus responsables de leurs actes. Elle utilise le contentieux stratégique comme un levier de changement important pour créer des précédents, mettre en lumière les injustices, apporter une reconnaissance aux victimes, les rétablir dans leurs droits et veiller au res-

(1) Cet article n'a pas vocation à relater l'histoire de la FIDH.

(2) www.omct.org/fr. L'OMCT est constituée de plus de deux-cent-quatre-vingts organisations dans le monde entier.

pect de leur droit à obtenir réparation. Son Groupe d'action judiciaire (GAJ) adapte sa stratégie pour assurer une documentation effective des violations des droits et s'efforce, avec ses Ligues membres, d'explorer toutes les voies juridiques et judiciaires disponibles pour mettre fin à l'impunité. La FIDH a aussi été une des premières organisations généralistes à s'engager pour la défense des droits économiques et sociaux, renforcée dans ces revendications par l'adoption par l'ONU en 2008 du protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Les ambitions pour les cent prochaines années

Après un siècle de combats pour les droits et les libertés, forte de ses cent-quatre-vingt-douze membres qui, au fil des ans, sont venus renforcer la vingtaine de membres d'origine, fière des idées de ses fondateurs précurseurs de l'universalité des droits et de ses victoires – bien sûr, jamais assez nombreuses –, et tout aussi consciente de l'évolution de nos sociétés, la FIDH a choisi célébrer son passé en regardant vers l'avenir, l'espoir et l'action. Elle a choisi de rechercher les moyens de renforcer, d'une part, l'universalité et l'effectivité des droits, et, d'autre part, sa notoriété en tant qu'organisation mondiale de défense des droits, avec la particularité d'un fort ancrage francophone (notamment avec son siège à Paris), en se tournant résolument vers un futur ambitieux à la mesure des cent prochaines années. Avec l'agence de communication Rébellion⁽³⁾, qui accompagne pro bono la FIDH à cette occasion, une réflexion a été menée et des propositions ont été validées par son Bureau international (BI). Une consultation des membres du BI a permis de définir et proposer de nouveaux droits qui constitueront un manifeste des nouveaux droits du futur.

Pour impliquer les organisations membres et prolonger ces travaux de prospective sur les enjeux du futur, des ateliers thématiques (par exemple sur les questions de pro bono juridique) seront proposés, avec l'aide de la Fondation Thomson Reuters⁽⁴⁾, pour l'organisation.

Cette ambition d'une plus grande notoriété de la FIDH doit forcément passer par une sensibilisation du grand public. Ainsi, une campagne de communication

« Nous ambitionnons d'avoir “demain” de jeunes juristes qui devront défendre les victimes de violations de leurs droits mais aussi conceptualiser de nouveaux droits, ceux qui vont devoir être imaginés, élaborés et inscrits dans nos textes, à l'aune des nouveaux défis du siècle à venir. »

sera organisée à partir du mois de mai dans plusieurs villes partenaires, appelant notamment à une consultation citoyenne sur le thème « quels droits humains pour quel futur ? ». Plusieurs objectifs seront visés : obtenir une cartographie des préoccupations citoyennes sur la question des droits de demain ; repérer les combats que la FIDH devra mener en priorité ; sensibiliser une communauté citoyenne, et principalement les jeunes, à l'agenda universaliste de défense et de promotion des droits porté par la FIDH.

Elle s'appuiera sur une campagne d'affichage imprimée sur de nombreux supports (affiches dans les espaces publics : Abribus, panneaux d'affichage municipaux...) et des messages numériques diffusés sur les réseaux sociaux et lors d'événements dédiés dans certaines municipalités. Tous ces supports porteront un QR code renvoyant vers une plateforme numérique dédiée (#AskTheFuture), proposée en trois langues (français, anglais, espagnol), qui servira à recevoir les propositions émises par les citoyens. Au-delà de la période de célébration du centenaire, #AskTheFuture devrait permettre de fédérer, animer et faire vivre cette communauté citoyenne en lien notamment avec les municipalités partenaires.

Partenariats autour des « droits du futur »

Une exposition de photographies conçue par l'agence Magnum illustrera d'une part dix droits déjà acquis, garantis par la DUDH mais qui restent encore à faire respecter pour une grande partie de l'humanité, et, d'autre part, dix droits du futur. Destinée à faire réfléchir, animer des débats, elle sera reproduite à de nombreux exemplaires et pourra être accrochée dans divers lieux publics : mairies, salles de réunion, théâtres, écoles, lycées, universités... Un autre moyen de sensibiliser le grand public dans les capitales partenaires (Paris, Bruxelles, Genève, Bordeaux, Toulouse,

Marseille...) sera l'installation d'œuvres d'art, conçue en partenariat artistique avec l'agence MTArt⁽⁵⁾. Ces œuvres inviteront à des parcours incitant à la réflexion sur les droits du futur.

Un partenariat avec le Mobile Film Festival⁽⁶⁾, soutenu depuis de nombreuses années par l'ONU, permettra d'utiliser les films d'une minute illustrant des atteintes aux droits, issus des concours dont les lauréats sont originaires de nombreux pays répartis sur toute la planète.

Un partenariat avec l'agence Trends⁽⁷⁾ devrait permettre de renforcer la notoriété de la FIDH envers une cible jeune via un réseau d'influenceurs, tout comme un comité d'« ambassadeurs » (personnalités publiques) devrait participer à la notoriété des combats de la FIDH.

C'est encore en partenariat avec des universités ou « grandes écoles » en France (Paris-Sorbonne, Sceaux, Nanterre, Sciences Po Paris), en Belgique (Vrije Universiteit Brussel et Université libre de Bruxelles), ainsi que dans tous les pays où cela sera possible, que le travail le plus ambitieux sera mené, avec l'organisation, à partir du mois de mars et jusqu'en juin, d'un cycle de séminaires sur le thème « Penser les droits du futur - réinventer les droits humains ». Ils seront organisés en coordination avec des enseignants mais aussi de nombreux experts et expertes et de « grands témoins ». Différents sujets seront explorés tels que :

« Le droit peut-il sauver l'humanité, en protégeant le climat et en éradiquant la pauvreté ? » ; « Droit à l'exil : pour une liberté universelle de circulation ».

Le double objectif de ce cycle est, d'une part, de sensibiliser les juristes de demain

(3) lareclame.fr/rebellion.

(4) www.trust.org.

(5) https://mtart.agency.

(6) www.mobilefilmfestival.com.

(7) https://trends.paris.

(8) Consultable courant mai 2022.



Tout au long de cette année 2022 la FIDH met en place une série d'évènements dans le but de replacer la vision universaliste des droits humains, qu'elle défend depuis cent ans, au centre de l'attention du public le plus large possible.

aux combats universalistes de la FIDH, de créer un réseau (qu'il sera nécessaire de faire vivre par des rendez-vous réguliers) de chercheurs et chercheuses impliqués dans ses combats, et, d'autre part, d'avoir «demain» de jeunes juristes qui devront, sur la base des protections existantes, défendre les victimes de violations de leurs droits, mais aussi conceptualiser de nouveaux droits, ceux qui vont devoir être imaginés, élaborés et inscrits dans nos textes, à l'aune des nouveaux défis du siècle à venir: les droits numériques, les crises climatiques, la place de l'être humain dans son environnement, les migrations, les réfugiés climatiques, l'exil et le droit d'installation, la sécurité démocratique...

Le 23 octobre 2022, lors de l'ouverture à Paris du 41^e congrès de la FIDH, les premiers enseignements pourront être restitués par une partie des participants et une présentation du Manifeste de la FIDH pour les cent prochaines années sera dévoilé. Une journée d'études début décembre 2022 permettra d'apporter les conclusions de ce cycle.

Le passé de la FIDH sera bien sûr mis en valeur mais il ne s'agit pas de se limiter à un récit linéaire de ses combats ni à une compilation des portraits de ses figures historiques. Ils seront bien sûr présents sur le site Internet dédié au centenaire⁽⁸⁾, au travers d'une frise historique, ayant vocation à mettre en valeur, de manière pédagogique, cent ans de combats pour les droits humains à travers le monde, cent ans de victoires passées dont la FIDH est fière et qui ont marqué des avancées dans le respect des droits.

La LDH, qui agit dans le pays où se tiendront la plupart de ces célébrations et qui co-organise le 41^e congrès mondial de la FIDH, participera dans plusieurs villes ou métropoles à ces manifestations pour faire vivre ce mot d'ordre: «Agir est le meilleur moyen d'espérer». ●

«La FIDH a souhaité célébrer son passé dans une perspective tournée vers l'avenir, l'espoir et l'action.»